

## Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 3 Août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 3 août à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence d'Évelyne NICOL-HEIMBURGER

**Etaient présents :** Mme Evelyne NICOL-HEIMBURGER, MM Patrick COLLI, Sébastien GENTILHOMME, Jean-Marc GREGOIRE, Romain GUIBERT, Christian POUSSARDIN et Denis RAFFY

**Excusés :** Marielle CASSAN pouvoir à Sébastien GENTILHOMME / Alice VASSILIEFF

**Date de convocation :** 28/07/2023

**Secrétaire de séance :** Denis RAFFY

### Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023

Madame le Maire demande aux Maires adjoints et conseillers s'ils approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023.

**L'approbation est faite à l'unanimité.**

### Choix du transporteur scolaire pour la rentrée 2023

Mme le Maire présente le devis des Cars Delbos pour un montant journalier de 209 euros TTC. C'est le seul transporteur à avoir répondu à la consultation. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le choix du transporteur pour l'année scolaire 2023-2024.**

### Vote du tarif de la cantine pour la rentrée 2023

L'APEAI a fixé le prix du repas à 4,70 euros à compter du 1er septembre 2023.

Pour tenir compte de cette augmentation, il est proposé de fixer le prix du repas pour les familles à 4,50 euros pour l'année 2023-2024.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix du repas à 4,50 euros pour 2023-2024.**

### Désignation d'un référent déontologue

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un référent déontologue. Elle rappelle que tout élu local peut consulter ce référent chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Il est proposé de désigner M. Pierre GOUZENNE, pour exercer cette mission, pour une durée de 3 ans.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer M. GOUZENNE comme référent déontologue.**

### Point sur les virements de crédits réalisés à la section d'investissement sur décision du Maire

Le Maire peut procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert entre opérations au sein de la section d'investissement, notamment pour l'achat d'une nouvelle tondeuse, il a été procédé aux virements de crédits suivants :

Section	Chapitre	Opération	Article	Montant
Investissement	21	46 « ACHAT TERRAIN »	2111	- 7 200 €
Investissement	21	41 « ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ CIMETIERE »	2158	+ 200 €
Investissement	21	65 « TERRAIN SALLE DES FÊTES »	2181	+ 4 000 €
Investissement	21	54 « ACHAT DE MATÉRIEL »	2157	+ 3 000 €

### Décision modificative budgétaire chapitre 014

Un courrier de la DDFIP nous informe de la mise en œuvre du prélèvement pour hausse de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) entre 2017 et 2019. Le montant du prélèvement s'élève à 492 euros. Il s'imputera sur les avances de fiscalité directe locale du mois de Juillet au chapitre 014. Le montant inscrit au budget 2023 au chapitre 014 (Atténuations de produits) étant insuffisant, il convient de procéder au virement de crédit suivant :

Chap.	Art.	Nature	Montant	Chap.	Art.	Nature	Montant
014	739118	Autres reversements et restitutions sur contributions directes	492,00	011	615221	BÂTIMENTS PUBLICS	- 492,00
<b>Total</b>			<b>492,00</b>			<b>Total</b>	<b>- 492,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au virement de crédit sur le budget de l'exercice 2023.**

### Questions diverses

- Voirie : possibilité de demander la dotation de solidarité du Grand-Figeac suite aux violentes pluies qui ont occasionné d'importants ruissellements sur le secteur de Campagne. Un rendez-vous est prévu sur place avec le Grand-Figeac pour faire un état des lieux des travaux à réaliser.

- L'épaveuse sera passée à compter du 15/08.

- Emplacement des poubelles Place de l'Église : plusieurs solutions sont envisagées. Nécessité de faire venir le SYDED pour déterminer la meilleure implantation.

Le Maire

Le secrétaire